



PROCEDURE D'ACCES AU FONDS DE SOLIDARITE

DEFINITION

Le Fonds de Solidarité (« FS ») de l'Ecole Française de Belgrade (« EFB ») représente un montant annuel calculé sur la base de 0.5% des recettes provenant des frais de scolarité et répertorié dans les prévisions budgétaires voté par le Conseil de Gestion de l'EFB (« CG »).

Il a vocation à accompagner des familles confrontées ponctuellement à des difficultés Il n'a pas vocation à être un soutien récurrent aux familles. Le FS est cumulé depuis l'année civile 2015 c'est-à-dire que le montant non dépensé est reporté sur l'année suivante.

Le soutien peut correspondre à un montant de 0 à 100% des frais d'écolage et des voyages scolaires. Les autres frais sont exclus de l'aide.

PERIODE DE DEPOT DE DOSSIER

Le Fonds de Solidarité se réfère à l'année civile et est applicable pour les frais de scolarité facturés de janvier à décembre respectivement pour le deuxième et le troisième trimestre de l'année scolaire en cours et le premier trimestre de l'année scolaire suivante.

REPARTITION DU FS

L'attribution de FS est divisée en deux périodes :

- 60% du montant du FS est attribué à la période de janvier à juillet de l'année civile correspondant au 2eme et 3eme trimestre de l'année scolaire,
- 40% du montant du FS est attribué à la période de septembre à décembre de l'année civile correspondant au premier trimestre de l'année scolaire.

Après détermination du montant total du Fonds de Solidarité par année civile, le montant maximal que le CG peut attribuer par période au demandeur d'accès au FS, est calculé automatiquement comme décrit dans le paragraphe précédent.

CRITERES D'ATTRIBUTION

L'aide par l'accès au FS peut être demandé par toute famille dont l'enfant / les enfants est/sont scolarisé(s) à l'école française de Belgrade faisant face à des difficultés financières ponctuelles. Une aide ne peut être accordée à un élève à plus de deux reprises au cours de sa scolarité au sein de l'EFB.

COMMUNICATION DU DOSSIER DE DEMANDE

La demande d'accès au FS s'adresse exclusivement au CG de l'EFB sur l'adresse électronique officielle du CG (conseil.gestion@efb.rs). La demande doit contenir les documents suivants :

1. Formulaire de demande dûment complété et signé
2. Argumentaire détaillé des raisons et du caractère ponctuel de la demande comprenant une explication exhaustive de la situation de la famille. Les parents devront aussi établir une prévision des moyens de la famille pour surmonter les difficultés rencontrées.
3. Une copie datant de moins de 15 jours du relevé « Kreditni Biro » (serbe : lični izveštaj kreditnog biroa) qui peut être obtenu au guichet de toute banque Un relevé de compte datant de moins de 7 jours et couvrant une période des trois

derniers mois pour chaque compte courant actif figurant sur le relevé du « kreditni biro » ou tout relevé de compte étranger datant de moins de 15 jours.

DELAIS

Pour l'année scolaire 2018/19, les demandent d'accès au FS doivent être envoyées au plus tard le **15 février 2019**. **Toute demande incomplète ou hors délai ne sera pas traitée.**

CRITERES DE CLASSEMENT DES DOSSIERS de DEMANDE

Le CG prendra en compte les critères suivants, par ordre de priorité :

- 1/ Revenus du foyer
- 2/ Charges du foyer
- 3/ Nombre d'années d'ancienneté de la famille à l'EFB
- 4/ Nombre d'années d'ancienneté de l'enfant à l'EFB
- 5/ Demandes précédentes éventuelles
- 6/ Nombre de jours d'absence de l'élève pour l'année scolaire en cours

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Pour toute information supplémentaire les parents peuvent s'adresser directement à l'adresse électronique officielle du CG : conseil.gestion@efb.rs

TRAITEMENT DES DEMANDES

Le CG forme une commission composée de ses membres pour le traitement des demandes du fond de solidarité.

Le CG de l'EFB traitera les demandes reçues lors de sa première réunion suivant la date limite de dépôt de dossiers.

Le soutien du FS pourra prendre la forme d'un échéancier de paiement pour les frais de scolarité dû par la famille.

CONFIDENTIALITE

Tout membre du CG ainsi que tous les employés de l'EFB qui ont connaissance du contenu des demandes d'accès au FS sont soumis au principe absolu de confidentialité.

ENTREE EN VIGUEUR

Cette version de la procédure entre en vigueur le 14/01/2019.



ECOLE FRANCAISE DE BELGRADE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCES AU FOND DE SOLIDARITE

Période pour laquelle l'aide est demandée :

Année scolaire 20__/20__

Trimestre 1

Trimestre 2

Trimestre 3

Nom et prénom de l'élève :

Scolarisé en classe de :

Scolarisé à l'EFB depuis :

La famille a-t-elle d'autres enfants scolarisés à l'EFB ?

Si oui, depuis quelle date ?

Montant net des revenus annuels du foyer :

Votre famille bénéficie-t-elle d'une bourse de l'Ambassade de France ? OUI NON

Pièces jointes :

1. Argumentaire détaillé expliquant les raisons et le caractère ponctuel de votre demande
2. Copie datant de moins de 15 jours du relevé « Kreditni Biro » (serbe : lični izveštaj kreditnog biroa) qui peut être obtenu au guichet de toute banque commerciale sans frais a limite d'un relevé par an.
3. Tout document mettant en évidence les revenus de la famille, y compris de source étrangère (salaires, revenu locatif, dividendes, ...)
4. Descriptif des charges mensuelles de la famille
5. Relevé de compte datant de moins de 7 jours et couvrant la période des trois derniers mois pour chaque compte courant actif figurant sur le relevé du « kreditni biro ».
6. Si votre famille bénéficie d'une bourse de l'Ambassade de France, veuillez joindre une copie du document indiquant la quotité accordée.

Je déclare sur l'honneur que les éléments fournis et déclarés sont véridiques. En cas de fraude établie je m'engage à rembourser l'Ecole Française de Belgrade.

Fait à Belgrade le : _____

Nom et prénom du représentant légal : _____

Signature : _____